

Programme stratégique transversal 2025-2030

Plan détaillé



**Saint-
Nicolas**

Table des matières

Table des matières

PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2025-2030	9
[OS-01] Etre une commune offrant un cadre de vie apaisé et adapté à cha- cun	9
[OO-01] Garantir la propreté publique	9
[PRO-179] Créer un Plan Local de Propreté	10
[PRO-180] Engager un agent constatateur supplémentaire	11
[PRO-181] Installer des caméras de surveillance fixes temporaires supplé- mentaires	11
[PRO-182] Installer sur l'ensemble de l'entité des panneaux préventifs relatifs à la propreté publique	11
[PRO-183] Poursuivre l'enfouissement des bulles à verres	12
[PRO-184] Remplacer le parc des poubelles publiques	12
[OO-02] Soutenir le développement économique de l'entité.....	12
[PRO-282] Accompagner l'implantation de nouveaux commerces par l'octroi d'une prime ciblée.....	13
[PRO-284] Etudier la création d'un marché nocturne estival à Tilleur	13
[PRO-252] Favoriser la rotation du stationnement dans les zones commer- ciales	14
[PRO-283] Optimiser les dispositifs locaux de soutien aux demandeurs d'em- ploi.....	14
[PRO-198] Soutenir la création d'une structure représentant le tissu écono- mique local	15
[OO-03] Aménager des espaces publics de qualité	15
[PRO-185] Réaménager et revaloriser le terroir de l'Espérance	15
[PRO-255] Réaménager la "zone verte" du quartier Coopération.....	16
[PRO-256] Réaménager la mobilité et les voiries du quartier du Pansy	16
[PRO-253] Réaménager le lieu-dit "Fond des Rues"	17
[PRO-248] Réfection des rues Gabriel et de l'Arveau	17
[OO-04] Développer une mobilité pour chacun.....	18
[PRO-259] Adopter le concept de "Ville 30km/h" dans le cœur des centralités .	18
[PRO-258] Envisager une collaboration avec des opérateurs visant à mettre en place des flottes de véhicules partagés.....	18
[PRO-257] Etudier les opportunités futures de TEC à la demande.....	19
[PRO-260] Etudier les solutions de mutualisation du stationnement	19
[PRO-261] Offrir des solutions de stationnement vélo et voiture à proximité de certains arrêts de bus	20
[OS-02] Etre une commune favorisant la qualité de vie de ses citoyens	21
[OO-05] Aménager des espaces de qualité pour une prise en charge optimi- sée des enfants	21
[PRO-199] Aménagement des espaces extérieurs de la crèche	21
[PRO-200] Construction d'une nouvelle école Angleur.....	22
[PRO-262] Réaménager la plaine de jeux de la Rue de l'Industrie	22
[PRO-201] Rénovation des toilettes des écoles	23
[OO-06] Développer des pratiques pédagogiques stimulantes	24

[PRO-236] Développer des classes de dépaysement au sein des écoles	24
[PRO-202] Harmoniser les pratiques professionnelles au sein de l'équipe de la crèche	24
[PRO-238] Organiser des activités "magie" dans le cadre de l'accueil temps libre.....	25
[PRO-275] Sensibiliser les enfants dans les écoles avec les projets ZéroWatt .	25
[OO-07] Développer des projets culturels porteurs de sens.....	26
[PRO-204] Développer le festival du livre.....	26
[PRO-203] Etablir une programmation renouvelée de concerts, pièces de théâtre et expositions.....	26
[PRO-208] Organiser des activités culturelles à la crèche.....	27
[PRO-205] Relancer un programme d'excursions permettant au citoyen de découvrir des sites ou événements culturels dignes d'intérêt	27
[OO-08] Encourager les pratiques favorables à la santé.....	28
[PRO-239] Matérialiser l'interdiction légale de fumer aux abords des écoles	28
[PRO-186] Mettre en place une action de sensibilisation annuelle sur la faune sauvage ou sur les animaux domestiques	28
[PRO-206] Organisation de dépistages gratuits	29
[PRO-211] Organiser des activités liées à l'alimentation saine et équilibrée dans les écoles	29
[PRO-209] Organiser des conférences thématiques sur la santé	29
[PRO-207] Sensibilisation, communication, et information sur les risques liés au stress	30
[OO-09] Encourager la pratique sportive pour tous.....	31
[PRO-280] Développer des tournois inter-quartiers.....	31
[PRO-279] Développer et étendre l'octroi du Pass'Sport.....	31
[PRO-240] Etudier les possibilités de développer l'apprentissage de la natation en P1-P2.....	32
[PRO-281] Rafraichir les sites extérieurs sportifs et récréatifs.....	32
[PRO-278] Rénover le terrain de basket-ball du site Pasteur	32
[OO-30] Dynamiser les dispositifs de participation citoyenne.....	33
[PRO-277] Développer le forum associatif saint-clausien.....	33
[PRO-175] Lancer des appels à projets participatifs destinés à des publics cibles	33
[PRO-276] Relancer la CAMAT	34
[PRO-176] Relancer les rencontres citoyennes thématiques	34
[OS-03] Etre une commune solidaire, juste et inclusive.....	35
[OO-10] Développer les dispositifs de solidarité	35
[PRO-210] Développer le soutien scolaire solidaire	35
[PRO-212] Etudier la faisabilité de la création d'une épicerie sociale	36
[PRO-213] Maintenir la donnerie sociale "Meublez-vous"	36
[OO-11] Favoriser l'inclusion de la diversité	37
[PRO-263] Accélérer la mise en place d'aménagements garantissant l'autonomie des PMR	37
[PRO-216] Encadrer les personnes porteuses de handicap en matière de logement.....	37

[PRO-298] Former le personnel de première ligne aux réalités de la diversité des orientations sexuelles, des identités et des expressions de genre.....	38
[PRO-214] Organiser des tables de conversation en français langue étrangère seconde	38
[PRO-215] Récupérer le label Handicity.....	38
[PRO-216] Encadrer les personnes porteuses de handicap en matière de logement	39
[OO-12] Mettre en œuvre le droit à un logement décent.....	40
[PRO-245] Activer les outils légaux en matière de lutte contre le logement inoccupé	40
[PRO-217] Extension des logements d'urgence et renforcement de la collaboration interservices.....	40
[PRO-242] Faire connaître la grille indicative des loyers	41
[PRO-244] Formaliser un réseau de partenariat en matière de logement.....	41
[PRO-243] Mener des actions « coups de poing », par rue, afin d'identifier les problèmes de logement	42
[OO-13] Faire des jeunes des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires	43
[PRO-218] Développer le Conseil Communal des jeunes	43
[PRO-221] Organiser des ateliers de gestion des émotions	43
[PRO-220] Organiser des cours pratiques et théoriques en vue de l'obtention du permis de conduire	44
[PRO-219] Soutien du Collectif J.....	44
[OO-14] Maintenir un lien pour nos aînés	45
[PRO-222] Créer un Conseil communal des aînés.....	45
[PRO-224] Créer un réseau de volontariat destiné à aider nos aînés.....	45
[PRO-223] Développer des moments de convivialité et de partage pour les aînés.....	46
[OS-04] Etre une commune résiliente face aux changements climatiques	47
[OO-15] Soutenir la transition de l'habitat privé.....	47
[PRO-267] Etablir un cadre réglementaire clair pour encourager la végétalisation volontaire des façades privées	48
[PRO-247] Sensibilisation et information des citoyens en matière de rénovation énergétique	48
[PRO-246] Soutenir la rénovation privée des logements par l'octroi de primes .	49
[OO-16] Planifier et réaliser un maillage vert.....	50
[PRO-187] Actualiser la liste des arbres et haies remarquables.....	50
[PRO-188] Effectuer une analyse phytosanitaire et stabilité de l'ensemble du parc arboricole communal.....	50
[PRO-189] Etablir un plan de végétalisation.....	51
[PRO-191] Mettre en œuvre les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets "Végétalisation des quartiers"	51
[PRO-190] Veiller au remplacement ou à une compensation systématique des arbres lors de chaque abattage d'individus	51
[OO-17] Investir dans la transition du bâti public	53
[PRO-251] Démolition du RTG de l'école maternelle Emile-Jeanne et reconstruction d'une nouvelle infrastructure	53

[PRO-249] Etablir et actualiser la comptabilité énergétique.....	53
[PRO-250] Installer des systèmes de régulation centralisée dans les bâtiments communaux.....	54
[OO-18] Repenser la gestion du territoire.....	55
[PRO-266] Etablir un cadre réglementaire en matière de recharge des véhicules électriques, sur le domaine public mais à partir de bornes privées	55
[PRO-254] Etablir un masterplan pour le quartier de Tilleur	55
[PRO-264] Finaliser le schéma de développement communal	56
[PRO-265] Intégrer des bornes de recharge électrique au niveau des poches de stationnement	56
[OO-19] Favoriser les modes actifs de mobilité	57
[PRO-269] Aménager du stationnement vélo adéquat dans des lieux clés	57
[PRO-270] Disposer de la signalétique au niveau des poches de stationnement indiquant les temps de parcours à pied vers les fonctions proches	57
[PRO-271] Disposer de la signalétique aux croisements principaux du réseau cyclable en indiquant les temps de parcours à vélo	58
[PRO-241] Organiser des sorties vélos dans le cadre de l'accueil temps libre ..	58
[PRO-268] Ouvrir des sens uniques à la circulation des cyclistes dans les deux sens	59
[PRO-273] Réaliser la liaison Cyclo-piétonne Ravel ligne 210 vers le site du Bonnet	59
[PRO-272] Sécuriser les cheminements piétons à proximité des entrées scolaires.....	59
[OO-29] Développer des pratiques vertueuses en matière environnementale au sein des services communaux.....	60
[PRO-297] Etablir un plan de durabilité du parc automobile communal.....	60
[PRO-225] Inscire la crèche dans une démarche de transition écologique	60
[PRO-196] Intégrer des clauses durables dans les marchés publics	61
[OS-05] Etre une commune riche de son histoire, dotée d'une identité forte ...	62
[OO-20] Développer l'image de marque de la commune	62
[PRO-296] Création d'un label "Made in 4420".....	63
[PRO-177] Engager un chargé de communication et de projets participatifs	63
[PRO-294] Etudier l'organisation d'évènements autour de la Saint-Nicolas	63
[PRO-295] Mieux identifier les écoles communales dans le paysage.....	64
[PRO-226] Organisation d'évènements de mise à l'honneur de talents locaux reconnus.....	64
[PRO-178] Refondre le bulletin communal	64
[OO-21] Préserver et mettre en avant le patrimoine historique communal	65
[PRO-227] Apposition de structures, œuvres, éléments historiques faisant référence à notre histoire à différents endroits stratégiques de la commune	65
[PRO-228] Inventaire des photographies et objets liés au passé minier de notre commune (ainsi que leur numérisation)	65
[PRO-229] Programmer un évènement mettant en valeur le patrimoine minier sur la commune	66
[PRO-274] Rénover la façade classée de la salle culturelle du Cri du Perron ...	66
[PRO-230] Valorisation et mise à l'honneur de l'histoire de la commune via des publications spécifiques	66

[OO-22] Développer la Maison des Terrils	67
[PRO-231] Définir la philosophie et les valeurs du site	67
[PRO-232] Etablir un règlement général définissant les modalités d'occupation du site et l'utilisation des infrastructures	67
[PRO-233] Maintenir et développer les animations réalisées avec les écoles ...	68
[PRO-234] Revoir le contenu des animations afin qu'il corresponde au mieux au référentiel de l'enseignement	68
[PRO-235] Réalisation de panneaux didactiques sur l'ensemble du site, panneaux de balisage et installations de zones de regroupement pour les animations.....	68
[OS-06] Etre une commune proactive, efficace et efficiente	69
[OO-23] Améliorer l'accueil des usagers	69
[PRO-160] Augmenter l'offre de l'E-Guichet.....	69
[PRO-161] Etablir une brochure du nouveau citoyen	70
[PRO-159] Mieux informer les citoyens sur les chantiers de voirie	70
[PRO-158] Systématiser l'accusé de réception aux sollicitations externes	71
[OO-24] Renforcer les synergies avec le CPAS	72
[PRO-162] Créer un emploi de Directeur financier commun à la commune et au CPAS.....	72
[PRO-288] Envisager les synergies entre services techniques	72
[PRO-163] Etablir un service interne commun de prévention et de protection au travail	73
[PRO-287] Mettre en œuvre une plateforme de coordination des politiques sociales	74
[PRO-286] Mettre sur pied une synergie en matière de gestion des ressources humaines.....	74
[OO-25] Optimiser l'organisation des structures et services communaux	75
[PRO-164] Centraliser la gestion du parc automobile.....	75
[PRO-291] Créer ou augmenter les redevances facturées aux personnes requérant un service communal en raison de leur inaction ou de leur comportement nuisible pour la communauté	75
[PRO-165] Etablir une politique de gestion pour chaque terrain communal.....	76
[PRO-290] Etudier les possibilités de synergies entre fabriques d'églises.....	76
[PRO-289] Préciser les missions de certains services communaux et adapter l'organigramme en conséquence	76
[OO-26] Mettre en œuvre la réforme de la fonction publique locale	77
[PRO-171] Etablir un plan de formation du personnel	77
[PRO-172] Etablir une charte des valeurs de l'administration.....	78
[PRO-285] Etudier les pistes permettant de développer l'attractivité de l'administration	78
[PRO-174] Relancer les évaluations du personnel.....	78
[PRO-173] Renouveler les descriptifs de fonction du personnel.....	79
[OO-27] Intégrer la transition numérique et digitale	80
[PRO-166] Digitaliser la gestion des bons de commande.....	80
[PRO-167] Digitaliser le système interne de gestion des flux d'information	81
[PRO-197] Etablir une charte encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des services communaux	81

[PRO-168] Moderniser l'infrastructure informatique communale en y intégrant le CPAS	81
[OO-28] Préparer la commune aux crises de demain	83
[PRO-169] Etablir un plan de continuité des services.....	83
[PRO-170] Organiser des séances de sensibilisation aux réflexes citoyens en cas de crise	83
[PRO-293] Refonte du Plan Général d'Urgence et d'Intervention	84

Programme stratégique transversal 2025-2030

Le PST reprend la stratégie développée pour atteindre les objectifs stratégiques que le Collège s'est fixé et ce, au travers d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis au regard des moyens humains et financiers à disposition, suivant avis du comité de direction.

Le Collège entend poursuivre la route déjà entamée, notamment sous la précédente mandature. Il s'agit de rester transparents, honnêtes et d'œuvrer dans l'axe des possibles. Ce PST se veut ambitieux mais réaliste puisqu'il se base sur ce qui existe, ce qui est en cours et ce qu'il est possible – à projection constante, financièrement, administrativement et logistiquement – de réaliser. Il demeure, évidemment, soumis à un certain nombre d'aléas, parmi lesquels figurent l'obtention de subsides et le maintien des recettes existantes.

[OS-01] ETRE UNE COMMUNE OFFRANT UN CADRE DE VIE APAISE ET ADAPTE A CHACUN

La gestion du cadre de vie des citoyens est une des premières missions des communes. Le cadre de vie, c'est l'ensemble des éléments qui entourent la vie d'une personne et qui influencent son environnement au sens large, en matière d'espaces publics notamment.

La commune souhaite que chaque citoyen bénéficie d'un cadre de vie apaisé, c'est-à-dire calme, sûr et propre mais également adapté, c'est-à-dire qui rencontre les besoins de la population, notamment en termes de gestion de l'espace public, patrimoine commun des citoyens.

[OS-01]

[OO-01] Garantir la propreté publique

Garantir la propreté publique, c'est agir de manière tant préventive que répressive.

De nombreuses atteintes à la propreté peuvent être évitées si le citoyen est conscient(isé) des conséquences de ses actes et des alternatives de traitement des déchets qui existent. Mieux identifier et réaménager les endroits de dépose de certains types de déchets font partie de cette démarche préventive. Cette démarche nécessite également du personnel (conception de campagnes ou de supports, actions de prévention de terrain etc.), via en partie le rôle des agents constatateurs.

Lorsque la prévention échoue, la répression doit être présente, afin de ne pas laisser s'installer une impression d'impunité. Pour ce faire, des investissements (agent constatateur, caméras supplémentaires etc.) sont nécessaires.

Le but est d'intégrer ces approches au sein d'un plan local de propreté. Ce plan est un ensemble d'actions coordonnées, basé sur un diagnostic précis, qui permet de définir une vision stratégique en matière de propreté publique. Il mobilise l'ensemble des acteurs concernés, renforçant ainsi l'efficacité de nos initiatives.

Le Collège communal marque sa volonté de déployer tous les moyens nécessaires pour lutter contre la malpropreté.

[OS-01 / OO-01]

[PRO-179] Créer un Plan Local de Propreté

L'action vise à établir un diagnostic du territoire communal et élaborer un plan d'action, à l'échelle du territoire de la commune, de lutte contre les déchets sauvages et les dépôts clandestins.

Ce plan comprendra les axes suivants :

- Sensibilisation et incitation ;
- Création de l'adhésion ;
- Répression ;
- Gestion des infrastructures ;
- Gestion de l'espace.

[PRO-180] Engager un agent constatateur supplémentaire

L'action vise à engager un agent constatateur supplémentaire pour intensifier la lutte contre la délinquance environnementale - prévention sur le terrain, infractions environnement et SAC, visionnage des images de vidéosurveillance.

[PRO-181] Installer des caméras de surveillance fixes temporaires supplémentaires

Procéder à l'achat de caméras fixes temporaires (déplaçables), au placement de celles-ci dans les lieux préalablement définis, au traitement des images vidéos et au suivi systématique des infractions au Règlement communal, au Décret voirie, et Code de l'Environnement remontées par ces outils

[PRO-182] Installer sur l'ensemble de l'entité des panneaux préventifs relatifs à la propreté publique

Installer sur l'ensemble de l'entité des panneaux de sensibilisation et d'information sur la réglementation en matière de propreté et de salubrité publiques et sur les sanctions encourues en cas de non-respect.

[PRO-183] Poursuivre l'enfouissement des bulles à verres

Poursuivre l'action menée dans le PST 2019-2024 en remplaçant le parc des bulles à verre (BAV) aériennes par des BAV enterrées aux endroits propices.

[PRO-184] Remplacer le parc des poubelles publiques

Remplacer le parc des poubelles publiques en y incluant des ilots de tri aux endroits propices. Poursuivre l'action menée dans le PST 2019-2024 et sur base de l'étude "Optimisation des poubelles publiques" (AAP BeWapp- 2021), en remplaçant le parc des poubelles publiques par des modèles plus adaptés et à des endroits adéquats (décourageant les dépôts clandestins).

[OO-02] Soutenir le développement économique de l'entité

Le Collège souhaite soutenir les acteurs œuvrant pour le développement économique de notre commune. Au premier rang de ceux-ci, figurent nos commerçants et entrepreneurs qu'il convient d'accompagner dans leurs démarches, tout en leur créant un espace d'expression ad hoc.

Dans le cadre des réformes en cours au niveau wallon, le soutien à l'emploi, en vue de permettre au plus grand nombre de travailler, doit également être optimisé au niveau local.

Le Collège s'inscrit dans une logique cohérente de développement économique local, articulée autour de trois axes :

- 1.Animation et mise en réseau des acteurs économiques.
- 2.Accompagnement et attractivité commerciale.
- 3.Insertion socio-professionnelle.

[OS-01 / OO-02]

[PRO-282] Accompagner l'implantation de nouveaux commerces par l'octroi d'une prime ciblée

L'action consiste à accompagner les entrepreneurs souhaitant ouvrir un nouveau grâce au ciblage de la prime à l'installation, avec un montant variable selon l'emplacement et le type de commerce.

[OS-01 / OO-02]

[PRO-284] Etudier la création d'un marché nocturne estival à Tilleur

L'action consiste dans l'organisation d'un marché nocturne à Tilleur, en été, à raison d'une fois tous les 15 jours.

[PRO-252] Favoriser la rotation du stationnement dans les zones commerciales

L'action consiste à favoriser une rotation importante au niveau du stationnement et de limiter le temps de stationnement dans les zones commerciales, par la pose de panneaux voire du marquage au sol, dans les lieux identifiés par le PCM.

Ce projet met en œuvre la fiche action 5B-2 du PCM.

[PRO-283] Optimiser les dispositifs locaux de soutien aux demandeurs d'emploi

L'action consiste dans le renforcement de l'écosystème local en matière d'insertion socio-professionnelle, notamment avec le PCS, le CPAS et la MIREL autour des axes suivants :

- MIREL : renforcement de la présence du jobcoach
- Partenariat avec le CPAS (article 60) : mise en lien avec les services communaux et les entreprises locales.
- Journées trimestrielles de préparation à l'emploi (avec le PCS & CPAS) : coaching à l'entretien d'embauche et ateliers pratiques (maquillage, coiffure, relooking, simulation d'entretien etc.)

[PRO-198] Soutenir la création d'une structure représentant le tissu économique local

L'action vise à apporter le soutien communal à une initiative de commerçants souhaitant se doter d'une ASBL représentative. A défaut ou en parallèle, il pourrait aussi s'agir d'instituer un organe consultatif réunissant périodiquement les représentants de la commune, des entreprises locales, des indépendants, des commerçants, du CPAS, et des institutions de formation.

[OO-03] Aménager des espaces publics de qualité

Le Collège souhaite que les espaces publics qui vont être réaménagés soient de qualité. Ils doivent répondre aux exigences d'une utilisation mixte et partagée de cet espace. En effet, les espaces publics sont destinés à une pluralité d'usagers et de fonctions, que ce soit de la mobilité, de l'agrément, des impétrants, de la sécurité et de la nature.

Le présent objectif met en œuvre certains projets prévus au plan communal de mobilité.

[PRO-185] Réaménager et revaloriser le terail de l'Espérance

L'action vise à :

- sécuriser le terail (évacuer les anciennes structures -rambardes, escaliers, bouts de ferrailles- devenues sources de danger)
- réaménager les sentiers et entretenir la végétation aux abords
- revaloriser le passé minier et la fonction de réservoir de biodiversité du terail (mise en valeur des structures existantes, pose de panneaux didactiques).

[OS-01 / OO-03]

[PRO-255] Réaménager la "zone verte" du quartier Coopération

L'action consiste dans le réaménagement de la zone "verte" située entre la rue de la Libération, l'école de la Coopération et la rue des Noyers (Liège), comprenant actuellement notamment un parking et un (ancien) terrain de football. L'aménagement projeté consiste, en préservant le stationnement, à développer un lieu de convivialité vert, avec des cheminements piétons et le cas échéant d'autres fonctions (aire de jeux etc.).

[OS-01 / OO-03]

[PRO-256] Réaménager la mobilité et les voiries du quartier du Pansy

L'action consiste en la redéfinition de la mobilité dans le quartier (vitesse, sens de circulation, modes actifs etc.) mais également la réfection complète des rues André Renard et Homvent.

L'action met en œuvre le projet d'infrastructure n°4 du PCM.

[PRO-253] Réaménager le lieu-dit "Fond des Rues"

L'action consiste dans le réaménagement de la place avec un espace de convivialité végétalisé et la réorganisation du stationnement pour les véhicules motorisés.

Cela comprend notamment :

- Avancée du trottoir plus importante au niveau des fonctions commerciales et servicielles avec des amorces au niveau de la voirie.
- Développement d'une poche de stationnement complémentaire au niveau d'une parcelle située au coin de Rue Lhoneux - Rue Grimbérieux.
- Sécurisation des croisements via un marquage au sol et la mise en place d'un plateau.
- Aménagement d'une bande cyclable suggérée au niveau de l'axe Rue du Horloz - Rue du Centre.

L'action met en œuvre le projet d'infrastructure n°5 du PCM.

[PRO-248] Réfection des rues Gabriel et de l'Arveau

L'action consiste en la réfection du coffre des deux rues et la pose d'une couche de tarmac.

[OO-04] Développer une mobilité pour chacun

Chacun a droit à la mobilité. La mobilité, ce n'est pas seulement la voiture (même s'il faut lui laisser une juste place). Ce sont également les transports en commun et les modes actifs (ces derniers étant développés dans un objectif opérationnel spécifique). Ces modes de mobilité doivent cohabiter et s'harmoniser, de façon à garantir un cadre de vie apaisé et sûr.

Les outils pour se déplacer doivent être stockés, ce qui implique une réflexion non seulement sur le stationnement mais aussi sur des façons innovantes de se passer ou de mutualiser les véhicules.

Le présent objectif met donc en œuvre les projets prévus au plan communal de mobilité (PCM) en la matière.

[OS-01 / OO-04]

[PRO-259] Adopter le concept de "Ville 30km/h" dans le cœur des centralités

L'action consiste à placer le cœur des centralités en zone 30km/h, seuls les axes importants et de transit demeurant à une vitesse maximale autorisée.

Le projet met en œuvre la fiche-action 4B-1 du PCM.

[OS-01 / OO-04]

[PRO-258] Envisager une collaboration avec des opérateurs visant à mettre en place des flottes de véhicules partagés

L'action vise à étudier la mise en place d'une collaboration avec un opérateur privé en vue de la mise en place d'une flotte de véhicules partagés sur l'entité. Cela concernerait tant les voitures, les trottinettes que les vélos.

Le projet met en œuvre la fiche-action 3C3 du PCM.

[OS-01 / OO-04]

[PRO-257] Etudier les opportunités futures de TEC à la demande

L'action consiste, en lien avec l'OTW, à étudier les différentes opportunités existantes et à développer en matière de TEC à la demande. Par ce biais, il s'agirait notamment de connecter la zone d'accessibilité affaiblie, située au centre de l'entité, au réseau TEC existant passant par la commune.

Le projet met en œuvre la fiche-action 3C-2 du PCM.

[OS-01 / OO-04]

[PRO-260] Etudier les solutions de mutualisation du stationnement

L'action consiste à étudier les possibilités d'ouvrir les poches de stationnement privées la nuit aux riverains.

Le projet met en œuvre la fiche-action 5B-4 du PCM.

[PRO-261] Offrir des solutions de stationnement vélo et voiture à proximité de certains arrêts de bus

L'action consiste à aménagements des places de stationnement (couverts ou non) pour les vélos aux abords de certains arrêts de bus importants ainsi que, si possible et nécessaire, de places de stationnement pour voitures.

Le projet met en œuvre la fiche-action 3B-1 du PCM.

[OS-02] ETRE UNE COMMUNE FAVORISANT LA QUALITE DE VIE DE SES CITOYENS

La qualité de vie des citoyens, influencée par de nombreux facteurs, dont notamment la santé, la culture, le bien-être psychologique, et les relations sociales, est fondamentale.

Face aux difficultés, le Collège n'entend pas sacrifier le bien-être des saint-clausiens, soit la satisfaction des besoins du corps et de l'esprit.

Bien vivre, ce n'est pas uniquement disposer des ressources économiques nécessaires. Bien vivre, c'est également s'épanouir physiquement et mentalement, dans des espaces de qualité. C'est sur cet aspect que porte le présent objectif, qui met en œuvre différents pans de cette ambition.

[OS-02]

[OO-05] Aménager des espaces de qualité pour une prise en charge optimisée des enfants

A Saint-Nicolas, les enfants sont notamment accueillis à la crèche, dans les écoles, et dans des plaines de jeux. Ces différents espaces sont d'importance dans le cadre de leur développement. Accueillir les enfants dans des lieux de qualité, optimisé pour leur usage et leur épanouissement, est une ambition forte du Collège.

[OS-02 / OO-05]

[PRO-199] Aménagement des espaces extérieurs de la crèche

L'action vise à repenser l'ensemble des espaces extérieurs suite à la démolition de l'ancienne crèche et principalement une partie jardin qui sera laissée à la disposition de la crèche.

L'objectif est de créer un jardin accueillant, naturel et modulable pour permettre aux enfants d'explorer, de se reposer, de jouer et d'interagir.

[OS-02 / OO-05]

[PRO-200] Construction d'une nouvelle école Angleur

L'action consiste en la construction d'une nouvelle implantation basse énergie sise rue d'Angleur n°66, qui comprendra :

- 9 classes ;
- 1 salle de gym ;
- 1 salle des professeurs ;
- 1 bureau de direction ;
- 1 réfectoire.

[OS-02 / OO-05]

[PRO-262] Réaménager la plaine de jeux de la Rue de l'Industrie

L'action consiste dans le réaménagement qualitatif, sécuritaire et paysager de la plaine de jeux de la rue de l'Industrie, tant par le réaménagement du terrain que par l'installation de nouveaux modules.

[PRO-201] Rénovation des toilettes des écoles

L'action consiste à rénover les toilettes des écoles, en les priorisant. L'action comprendra une attention particulière sur le contrôle des consommations d'eau et d'électricité (robinets se coupant automatiquement etc.).

Sont concernées les écoles : Espérance – Botresses (garçon) – Tout va bien - Emile Jeanne – Coopération - Chiff d'or, à raison d'1 à 2 écoles par année.

[OO-06] Développer des pratiques pédagogiques stimulantes

Offrir à chaque enfant confié aux services communaux un continuum pédagogique des opportunités d'épanouissement, de découverte et de bien-être est fondamental afin de garantir à chacun les mêmes chances de bien-être et de qualité de vie.

[OS-02 / OO-06]

[PRO-236] Développer des classes de dépaysement au sein des écoles

L'action consiste, à terme, à ce que chaque école communale propose des classes de dépaysement.

Les classes de dépaysement et de découverte sont des voyages scolaires, d'une durée de quelques jours, où les élèves sont extraits hors de leur environnement habituel pour découvrir un milieu différent. Ces séjours pédagogiques sont des moments d'apprentissage, de vie en groupe, de débrouillardise, et d'épanouissement personnel, intégrés au projet d'établissement pour compléter les apprentissages réalisés en classe.

[OS-02 / OO-06]

[PRO-202] Harmoniser les pratiques professionnelles au sein de l'équipe de la crèche

L'action consiste dans la création d'une Farde des bonnes pratiques pour uniformiser et professionnaliser les méthodes de travail au sein de la crèche.

[PRO-238] Organiser des activités "magie" dans le cadre de l'accueil temps libre

L'action consiste en l'organisation, le mercredi après-midi, d'activités de découverte de la magie dans le cadre de l'accueil temps libre.

[PRO-275] Sensibiliser les enfants dans les écoles avec les projets ZéroWatt

L'action consiste à participer au projet ZéroWatt, organisé par la Wallonie. Il s'agit de projets d'audits participatifs, dans lesquels les élèves, accompagnés d'animateurs, traquent les gaspillages d'énergie au sein de leur école.

[OO-07] Développer des projets culturels porteurs de sens

La culture est un élément fondamental de l'identité humaine, façonnant nos valeurs, nos croyances et nos modes de vie. Elle se manifeste de diverses manières, à travers l'art, la littérature, la musique, les traditions, et bien plus encore.

Le Collège souhaite développer des projets favorisant son accessibilité au sein de la population. Ces projets sont pluriels, comme l'est la culture et porteurs de sens.

[OS-02 / OO-07]

[PRO-204] Développer le festival du livre

L'action consiste en l'organisation d'un événement annuel sur le thème du livre et de la lecture, réparti sur plusieurs jours et réalisé sur différents sites communaux (bibliothèques communales, salle culturelle Cri du Perron,...), visant à rendre accessible au public le plus large la culture sous ses différents aspects.

[OS-02 / OO-07]

[PRO-203] Etablir une programmation renouvelée de concerts, pièces de théâtre et expositions

L'action consiste en la réalisation de programmes annuels d'événements culturels, répartis sur différents sites communaux (notamment la Maison des Terrils et la salle culturelle Cri du Perron), visant à rendre accessible au public le plus large la culture sous ses différents aspects.

[PRO-208] Organiser des activités culturelles à la crèche

L'action consiste à développer l'accès à la culture dès le plus jeune âge à travers des activités adaptées aux tout-petits accueillis à la crèche. Cela comprend l'organisation d'un spectacle culturel par an recommandé par l'ONE et la mise en place d'ateliers d'éveil musical en collaboration avec les Jeunesses Musicales.

[PRO-205] Relancer un programme d'excursions permettant au citoyen de découvrir des sites ou événements culturels dignes d'intérêt

L'action consiste à proposer un programme de sorties culturelles accessibles à chacun.

[OO-08] Encourager les pratiques favorables à la santé

La santé est le bon état physiologique et psychologique d'un être vivant, caractérisée par un fonctionnement régulier et harmonieux de l'organisme.

Le Collège souhaite s'inscrire dans une dynamique d'accessibilité de la santé et surtout de prévention, laquelle réduit par nature les risques sanitaires et s'avère plus simple et moins onéreuse tant pour les citoyens que pour la société.

"La santé dépend plus des précautions que des médecins" (Jacques-Bénigne Bossuet)

[OS-02 / OO-08]

[PRO-239] Matérialiser l'interdiction légale de fumer aux abords des écoles

Depuis le 1er janvier 2025, il est interdit de fumer dans un rayon de dix mètres autour des entrées et sorties des établissements d'enseignement. La présente action a pour objet l'installation d'une signalisation claire matérialisant cette interdiction de fumer.

[OS-02 / OO-08]

[PRO-186] Mettre en place une action de sensibilisation annuelle sur la faune sauvage ou sur les animaux domestiques

Organiser chaque année une action de sensibilisation à destination des citoyens pour mieux faire connaître la faune sauvage locale ou les animaux domestiques, les rôles que ces derniers jouent au sein de notre diversité biologique et/ou de notre société, les gestes à adopter pour mieux les connaître et l'importance de les préserver.

[OS-02 / OO-08]

[PRO-206] Organisation de dépistages gratuits

L'action consiste, dans une collaboration entre les services Cohésion sociale et Social, à organiser des dépistages gratuits, notamment via le *Mammobile*, sur le territoire de l'entité

[OS-02 / OO-08]

[PRO-211] Organiser des activités liées à l'alimentation saine et équilibrée dans les écoles

En collaboration avec les service Social (cellule santé) et de l'Instruction publique, l'action consiste en l'organisation de petits déjeuners santé proposés dans toutes les écoles, et de favoriser les collations saines.

[OS-02 / OO-08]

[PRO-209] Organiser des conférences thématiques sur la santé

L'action vise à organiser des conférences pour le grand public sur les enjeux de santé publique au sens large. Ces conférences, animées par des professionnels et/ou des partenaires, auront pour objet de développer les connaissances de la population en matière sanitaire, et spécialement en matière de prévention des risques. Une attention particulière sera portée aux publics plus vulnérables.

[PRO-207] Sensibilisation, communication, et information sur les risques liés au stress

Organisation de conférence-goûter (public féminin) sur la thématique et d'atelier 1x/sem découverte d'outils de gestion du stress.

En collaboration avec le Service social et santé : conférence 1x/an (public plus large).

[OO-09] Encourager la pratique sportive pour tous

Le sport joue un rôle crucial dans l'émancipation et le bien-être, en favorisant le développement personnel, l'inclusion sociale et la confiance en soi. Il est un vecteur de bien-être physique et émotionnel, contribuant à une meilleure qualité de vie.

Le Collège souhaite donc, par diverses actions transversales (infrastructures, aide, enseignement), renforcer l'accessibilité du sport pour tous, en le promouvant et en offrant un cadre adapté pour le pratiquer.

[OS-02 / OO-09]

[PRO-280] Développer des tournois inter-quartiers

L'action consiste en l'organisation de tournois multi-sports entre les différents quartiers de l'entité, à destination spécifiquement des jeunes.

[OS-02 / OO-09]

[PRO-279] Développer et étendre l'octroi du Pass'Sport

L'action consiste dans l'extension du dispositif du "Pass'Sport", une aide financière aux ménages les plus modestes afin d'encourager la pratique du sport en club et d'en renforcer l'accessibilité. Cette action prend la forme d'octroi de chèques aux familles éligibles.

[OS-02 / OO-09]

[PRO-240] Etudier les possibilités de développer l'apprentissage de la natation en P1-P2

L'action consiste à mettre en œuvre les mesures visant à ce que les élèves de P1 et P2 bénéficient de cours de natation la moitié de l'année scolaire, afin de pouvoir apprendre les bases de la natation.

[OS-02 / OO-09]

[PRO-281] Rafrâichir les sites extérieurs sportifs et récréatifs

L'action consiste à rafraîchir les infrastructures sportives et récréatives suivantes, suite à l'établissement d'un cadastre listant les priorités en la matière (en lien avec les options subsidiaires).

[OS-02 / OO-09]

[PRO-278] Rénover le terrain de basket-ball du site Pasteur

L'action consiste dans la rénovation du terrain de basket-ball situé dans l'enceinte du hall omnisports (site Pasteur).

[OO-30] Dynamiser les dispositifs de participation citoyenne

La participation publique désigne l'ensemble des mesures qui autorisent ou permettent une expression citoyenne en dehors des élections.

Le Collège communal souhaite ainsi développer l'opportunité pour les citoyens de s'impliquer davantage dans la vie communale. Pour ce faire, il souhaite revitaliser les dispositifs existants, en leur octroyant le soutien adéquat.

[OS-02 / OO-30]

[PRO-277] Développer le forum associatif saint-clausien

L'action consiste à assurer au moins 2 réunions annuelles plénières du Forum associatif saint-clausien, lieu de rencontre et d'échanges de la vie associative locale.

[OS-02 / OO-30]

[PRO-175] Lancer des appels à projets participatifs destinés à des publics cibles

Fort des leçons tirées de l'expérience du budget participatif lors de la mandature 2018-2024, il s'agit de refondre le dispositif dans un système d'appels à projets qui s'inscrivent dans les politiques déjà mises en place, afin de mieux s'intégrer dans la vie des services et de s'adresser à un public parfois plus spécifique, par exemple les jeunes. Les relais associatifs et participatifs seront notamment sollicités.

Il y aurait au moins un appel annuel, le budget global de l'opération étant de 30.000 €/an.

[PRO-276] Relancer la CAMAT

L'action consiste à développer la commission d'accompagnement de la mobilité et de l'aménagement du territoire (CAMAT), profitant de son renouvellement intégral. Il s'agit de structurer son travail et sa façon de collaborer avec les services communaux, en vue de renforcer son efficacité.

[PRO-176] Relancer les rencontres citoyennes thématiques

Fort des leçons tirées lors de l'expérience pilote menée lors de la mandature 2018-2024, il s'agit d'améliorer la communication entre les citoyens et les mandataires à travers des Rencontres citoyennes, par quartier, sur des thématiques déterminées.

L'objectif est, dès 2026, d'organiser au moins une réunion par an.

[OS-03] ETRE UNE COMMUNE SOLIDAIRE, JUSTE ET INCLUSIVE

La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Dans les choix difficiles qui devront être posés sous cette mandature, le Collège souhaite préserver la solidarité, ce ciment de notre société qui permet le vivre-ensemble. Le Collège souhaite ainsi garantir que tous les individus, quelles que soient leurs différences (handicap, origine, genre, etc.), aient les mêmes opportunités et puissent participer pleinement à la société.

[OS-03]

[OO-10] Développer les dispositifs de solidarité

Dans une société qui s'individualise sans cesse plus, la solidarité envers ceux qui en ont besoin est primordiale. Cette solidarité est en effet le ciment de notre société et permet le vivre-ensemble.

Il revient donc à la commune de mettre en œuvre certains dispositifs garantissant, autant que possible, les droits fondamentaux des personnes les plus fragiles de notre communauté.

[OS-03 / OO-10]

[PRO-210] Développer le soutien scolaire solidaire

L'action consiste en la mobilisation de bénévoles pour apporter de l'aide à la réalisation des travaux scolaires (hors cadre scolaire) destinée aux enfants de 6 à 12 ans (école primaire).

[PRO-212] Etudier la faisabilité de la création d'une épicerie sociale

L'action consiste en l'étude de la faisabilité de la création et de la gestion d'une épicerie sociale par la commune. Cette étude concernera aussi bien les aspects logistiques (locaux etc.), humains (personnel), financiers (coûts), organisationnels et sociaux (accès au service).

[PRO-213] Maintenir la donnerie sociale "Meublez-vous"

En collaboration avec les Habitations Sociales qui mettent à disposition un local-entrepôt, maintenir ce service gratuit de donnerie de meubles et d'objets nécessaires pour le logement.

[OO-11] Favoriser l'inclusion de la diversité

La diversité, c'est l'ensemble des personnes qui diffèrent les unes des autres par leur origine géographique, socio-culturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, etc., et qui constituent la communauté nationale à laquelle elles appartiennent. Cette notion est utilisée pour lutter contre les discriminations.

Le Collège communal souhaite que la commune développe des dispositifs visant à garantir à chacun les mêmes droits, une égalité des chances. De ce fait, il entend combattre les discriminations.

[OS-03 / OO-11]

[PRO-263] Accélérer la mise en place d'aménagements garantissant l'autonomie des PMR

L'action vise à mettre en œuvre les projets prioritaires prévus en PCM en la matière, compte tenu des moyens budgétaires disponibles et en profitant des autres projets lancés.

Le projet met partiellement en œuvre la fiche-action 2C-1 du PCM.

[OS-03 / OO-11]

[PRO-216] Encadrer les personnes porteuses de handicap en matière de logement

L'action vise à développer le service d'Inclusion et de Valorisation Sociale (SIVS). Celui-ci, agréé par la Wallonie, vise à accueillir et accompagner les bénéficiaires, notamment jeunes handicapés mentaux, dans un habitat adapté, en développant leur autonomie.

[PRO-298] Former le personnel de première ligne aux réalités de la diversité des orientations sexuelles, des identités et des expressions de genre

L'action consiste à (in)former le personnel communal qui se trouve en première ligne au contact du citoyen sur les réalités de la diversité des orientations sexuelles, des identités et des expressions de genre. Cette (in)formation serait donnée par une association partenaire, agréée par les pouvoirs publics.

[PRO-214] Organiser des tables de conversation en français langue étrangère seconde

Petit groupe de 8 apprenants (d'origine étrangère) qui pratiquent leur expression orale en français autour de sujets variés en lien avec la vie quotidienne. Ces rencontres sont animées par une animatrice bénévole dans une ambiance conviviale et détendue.

[PRO-215] Récupérer le label Handicity

Saint-Nicolas a adhéré à la charte de la personne handicapée et a obtenu durant 2 mandatures (2012-2018 et 2018-2024) le label Handicity.

Malheureusement, celui-ci n'a pas obtenu en 2024. Notre objectif est d'obtenir à nouveau ce label, et de mener les actions pour y parvenir.

Handicity est un label géré par l'association Esenca qui vise à encourager les communes qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Handycity est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis tous les 6 ans (ou non) aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un prébilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

[OS-03 / OO-11 / PRO-215]

[PRO-216] Encadrer les personnes porteuses de handicap en matière de logement

L'action vise à développer le service d'Inclusion et de Valorisation Sociale (SIVS). Celui-ci, agréé par la Wallonie, vise à accueillir et accompagner les bénéficiaires, notamment jeunes handicapés mentaux, dans un habitat adapté, en développant leur autonomie.

[OO-12] Mettre en œuvre le droit à un logement décent

Le Collège communal souhaite, conformément à l'article 187 du Code wallon de l'habitation durable, développer des politiques visant, autant que possible, à s'assurer que toutes les personnes aient accès à un logement de qualité, sûr et répondant à des critères minimaux de salubrité et de confort. L'ensemble de ces actions vise également, en concertation avec les partenaires, à offrir des solutions de logement pour les ménages à revenus modestes et en état de précarité, favorisant ainsi la cohésion sociale.

[OS-03 / OO-12]

[PRO-245] Activer les outils légaux en matière de lutte contre le logement inoccupé

L'action consiste, d'une part, à répertorier des logements vacants ou délabrés et, d'autre part, à activer les mécanismes légaux (taxe, amendes, mise en gestion etc.) afin de lutter contre ces phénomènes.

[OS-03 / OO-12]

[PRO-217] Extension des logements d'urgence et renforcement de la collaboration interservices

Le service social dispose d'une assistante sociale à temps plein, spécialisée dans les problématiques liées au logement, telles que les expulsions, l'insalubrité, le surpeuplement, ainsi que le relogement des personnes sinistrées dans nos logements d'urgence. Elle accompagne les bénéficiaires tout au long de leurs démarches et entretient une collaboration efficace avec la conseillère en logement, les habitations sociales et l'AIS.

Cette collaboration doit non seulement être maintenue, mais également renforcée afin d'améliorer la prise en charge des personnes en difficulté.

Actuellement, sept logements d'urgence sont dédiés aux victimes de sinistres. Toutefois, il arrive que le nombre de personnes à aider dépasse nos capacités d'accueil en raison du manque de places disponibles.

Dans cette perspective, il serait pertinent d'envisager l'acquisition d'un ou deux logements supplémentaires. Pour y parvenir, il est indispensable de poursuivre et développer les partenariats avec les différents acteurs et services concernés.

[OS-03 / OO-12]

[PRO-242] Faire connaître la grille indicative des loyers

Afin notamment de lutter contre les marchands de sommeil, la Wallonie a mis en ligne une grille indicative des loyers. La présente action a pour objet d'utiliser cette grille au niveau communal, d'en informer les citoyens concernés et de l'utiliser comme levier face aux bailleurs indécis.

La présente action fait partie de la déclaration de politique du logement prévue par l'article 187 §1er du Code wallon de l'habitation durable.

[OS-03 / OO-12]

[PRO-244] Formaliser un réseau de partenariat en matière de logement

La présente action vise à formaliser le réseau de partenariat existant autour de la commune en matière de logement (service social, urbanisme et qualité logement, AIS "Aux portes de Liège", CPAS, etc.) notamment via la réunion annuelle prévue à l'article 187 §3 du Code wallon de l'habitation durable.

Cette action vise à assurer une coordination efficace entre les différents acteurs locaux impliqués dans la politique du logement afin de promouvoir une approche cohérente et concertée pour répondre aux besoins.

La présente action fait partie de la déclaration de politique du logement prévue par l'article 187 §1er du Code wallon de l'habitation durable.

[OS-03 / OO-12]

[PRO-243] Mener des actions « coups de poing », par rue, afin d'identifier les problèmes de logement

L'action vise à organiser des actions visibles, à plusieurs services (urbanisme et logement, environnement, police administrative, population) voire avec des partenaires externes (police et pompiers) afin d'identifier les problématiques de sécurité liées au logement et notamment :

- Mauvaise sous-numérotation des immeubles accueillant plusieurs chefs de ménage
- Visite des pompiers dans ces immeubles qui présentent un rez + 2 étages.
- Visite de salubrité de la Région Wallonne pour contraindre les propriétaires à offrir des logements conformes au Code de l'Habitation Durable.
- Repérage des infractions urbanistiques

La présente action fait partie de la déclaration de politique du logement prévue par l'article 187 §1er du Code wallon de l'habitation durable.

[OO-13] Faire des jeunes des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires

La "citoyenneté responsable, active, critique et solidaire" (CRACS) est un modèle de citoyenneté qui encourage les jeunes à s'engager activement dans la société en développant leur esprit critique, en assumant des responsabilités, en faisant preuve de solidarité, et en agissant pacifiquement pour améliorer leur communauté locale ou globale.

Le Collège entend donc développer, dans cette optique, des projets qui offrent aux jeunes la possibilité de prendre toute leur place au sein de la société, et notamment de s'y exprimer.

[OS-03 / OO-13]

[PRO-218] Développer le Conseil Communal des jeunes

L'action consiste à développer le Conseil communal des jeunes, créé sous la mandature précédente.

[OS-03 / OO-13]

[PRO-221] Organiser des ateliers de gestion des émotions

L'action consiste en l'organisation d'ateliers de gestion des émotions en milieu scolaire. Animation ludique et bienveillante où les enfants apprennent à identifier, comprendre et exprimer leurs émotions de manière saine et constructive.

[PRO-220] Organiser des cours pratiques et théoriques en vue de l'obtention du permis de conduire

L'action consiste en, au profit des 17-26 ans :

- l'organisation de 8h de cours pratiques 1/an au profit de 10 jeunes fragilisés (nouveau);
- l'organisation de 3 sessions/an de 12h de cours théoriques.

[PRO-219] Soutien du Collectif J

Participation aux réunions d'échanges du Collectif J composé de structures communales et d'associations, dont le public-cible est la jeunesse de 0 à 26 ans et les familles, afin de coordonner les actions menées en la matière et d'en renforcer la cohérence.

[OO-14] Maintenir un lien pour nos aînés

Nos aînés, public potentiellement plus vulnérable à la solitude et à la dépendance, doivent être particulièrement suivis en la matière. Le Collège entend donc développer des actions visant à lutter contre l'isolement des aînés et à maintenir leur autonomie.

[OS-03 / OO-14]

[PRO-222] Créer un Conseil communal des aînés

L'action consiste en la création d'un Conseil communal des aînés, lieu d'expression des préoccupations propres à ce public, qui pourrait remettre des avis aux instances communales.

[OS-03 / OO-14]

[PRO-224] Créer un réseau de volontariat destiné à aider nos aînés

Historiquement, le service social proposait un service de petits dépannages, fort sollicité par les personnes âgées qui n'ont plus la possibilité d'effectuer certaines tâches eux-mêmes. Les travaux concernés étaient principalement les jardins, les peintures, le tapissage et certaines petites réparations. Celui-ci a été stoppé en raison de son coût.

L'action consiste en la réinstauration de ce service, par la création et l'animation d'un réseau de volontariat qui effectuerait ces services.

[PRO-223] Développer des moments de convivialité et de partage pour les aînés

L'action consiste en l'organisation récurrente d'évènements destinés aux aînés :

- **Banquets festifs** : des repas conviviaux organisés avec musique et animations pour raviver les souvenirs et partager des moments chaleureux.
- **Thés dansants** : des après-midis rythmés par la musique, où nos aînés peuvent danser, se détendre et retrouver la joie des bals d'antan. Un petit goûter est prévu dans le prix d'entrée.
- **Ateliers créatifs** : peinture, papier mâché. Ces ateliers permettent aux participants d'exprimer leur sens artistique, de stimuler leur motricité et de créer ensemble dans une ambiance bienveillante.
- **Journées intergénérationnelles** : des rencontres entre jeunes et aînés mais également avec des personnes porteuses d'un handicap autour d'activités ludiques communes, favorisant l'échange, la transmission, l'entraide et le respect mutuel entre générations.

D'autres projets d'activités sont en réflexion.

[OS-04] ETRE UNE COMMUNE RESILIENTE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Commission européenne a lancé la Convention des Maires afin d'inciter les communes à s'engager volontairement à contribuer à l'objectif européen de 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. La Convention des Maires implique les communes grâce à la mise en œuvre, au niveau local, d'un plan d'action spécifique en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC). La commune de Saint-Nicolas a adhéré à la Convention des Maires le 25 février 2016 et a adopté en 2019 un PAEDC (actualisé en 2023) avec des objectifs sectoriels à atteindre d'ici 2030.

Le PAEDC, dont le présent objectif entend mettre en œuvre nombre d'actions, se divise en trois types d'actions :

- L'atténuation vise l'ensemble des mesures et politiques engagées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation englobe l'ensemble des mesures prises afin de réduire l'impact des changements climatiques ;
- La lutte contre la précarité énergétique rassemble les mesures prises afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de créer une société plus juste et plus inclusive.

[OS-04]

[OO-15] Soutenir la transition de l'habitat privé

L'habitat privé est une des grandes causes de consommation d'énergie et donc, souvent, d'émissions de CO₂. La transition de cet habitat vers des normes moins émettrices de CO₂ est donc indispensable, cette transition étant un levier important en vue de diminuer globalement les émissions de CO₂.

Outre certaines actions du PAEDC, le présent objectif s'inscrit également dans le cadre de la déclaration de politique du logement visée à l'article 187 du Code wallon de l'habitation durable.

[PRO-267] Etablir un cadre réglementaire clair pour encourager la végétalisation volontaire des façades privées

L'action consiste dans l'établissement d'un règlement communal réglant les différents aspects de la végétalisation des façades privées (emprise sur le domaine public, essences, plantations, entretien, sécurité etc.), en s'inspirant de l'exemple d'autres communes.

[PRO-247] Sensibilisation et information des citoyens en matière de rénovation énergétique

L'action consiste dans le soutien aux citoyens dans les démarches pour profiter des primes de la Région Wallonne :

- o Collaboration avec Liège Energie (une fois par mois).
- o Permanences deux fois par mois.
- o Conférence une fois par an sur les différentes aides et les prêts à 0 %
- o Salon du logement une fois par an réunissant divers intervenants

[PRO-246] Soutenir la rénovation privée des logements par l'octroi de primes

L'action consiste à octroyer une prime communale, en complément des primes octroyées par la Wallonie, visant à soutenir la rénovation privée des logements, notamment en matière énergétique.

[OO-16] Planifier et réaliser un maillage vert

Végétaliser l'espace public pour avoir un espace vert à moins d'1km de chez soi. Telle est l'ambition, déjà actée dans le PAEDC. Par ailleurs, il n'est pas envisageable de voir la quantité de zone boisée et/ou végétalisée diminuée ; le cas échéant, des compensations seront nécessaires.

Cette ambition, pour se concrétiser, doit reposer sur un plan concret et un inventaire précis de ce qui existe déjà.

[OS-04 / OO-16]

[PRO-187] Actualiser la liste des arbres et haies remarquables

Inventorier, actualiser et cartographier sur le portail wallon les arbres et haies pouvant être considérés comme remarquables sur le territoire communal

[OS-04 / OO-16]

[PRO-188] Effectuer une analyse phytosanitaire et stabilité de l'ensemble du parc arboricole communal

Analyser l'ensemble du parc arboricole communal, dans l'objectif d'obtenir un bilan de santé des individus et de procéder aux interventions nécessaires.

[PRO-189] Etablir un plan de végétalisation

Établir une stratégie pour végétaliser le territoire de la commune, avec une priorité pour l'espace public, dans le but ultime que chacun dispose d'un espace vert à moins d'1km de chez lui

[PRO-191] Mettre en œuvre les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets "Végétalisation des quartiers"

[PRO-192] Projet retenu 1 : Intersection F.Nicolay / Tout-Va-Bien

Déminéralisation – remplacement complet les pierres existantes par un aménagement paysager comprenant quelques zones d'assises (de type gradins) et des massifs de plantes indigènes, vivaces et mellifères. Plantation d'un ou plusieurs arbres locaux dans le talus, à hauteur de l'abribus (là où il n'y pas d'impact sur la visibilité des automobilistes et pour amener de la fraîcheur aux usagers). Modification de l'arrêt de bus PMR et mise en place d'un abribus végétalisé avec toiture végétale.

[PRO-193] Projet retenu 2 : Intersection Centre / Libération

Déminéralisation – remplacement complet des pierres existantes par un aménagement paysager comprenant des massifs de plantes indigènes, vivaces, mellifères. Plantation de plusieurs arbres locaux dans le talus, notamment pour amener de la fraîcheur aux usagers. L'eau d'écoulement de la voirie supérieure sera ramenée dans le parterre créé pour favoriser l'infiltration - soit via sciage dans le trottoir existant soit en créant un trottoir au même niveau que le terrain.

[PRO-194] Projet retenu 3 : Cour de l'école des Botresses

Déminéralisation de plus ou moins 200 m² dans la cour de l'école afin d'y créer un parcours végétalisé - plantation de végétaux dont un maximum d'arbre – fruitiers notamment (arbres/arbustes/vivaces). Installation d'une structure végétalisée par plante grimpante – type pergola simple poteau et fil tendu (tunnel végétalisé). Banc en rondin et sentier en écorce et panneau didactique.

[PRO-195] Projet retenu 4 : Cour de l'école Tout-va-bien

Déminéralisation d'une bande de 6 mètres dans la cour de l'école afin d'effectuer des plantations - un mélange de végétaux (arbres/arbustes/vivaces) et un tunnel végétalisé de fraîcheur - structure végétalisée par plante grimpante – type pergola simple et sécurisée par poteau et fil tendu. Déminéraliser une bande le long des murs 2*10m pour y installer arbustes ou plantes grimpantes.

[OO-17] Investir dans la transition du bâti public

Les autorités publiques ont un devoir d'exemplarité. Leurs bâtiments doivent être, autant que possible, les moins émetteurs de CO2 possible. Cela passe notamment par des travaux d'isolation et une gestion encore meilleure du chauffage, par un système plus performant, communiquant des données permettant d'adapter en permanence la situation.

[OS-04 / OO-17]

[PRO-251] Démolition du RTG de l'école maternelle Emile-Jeanne et reconstruction d'une nouvelle infrastructure

L'action consiste dans la démolition du RTG de l'école maternelle Emile-Jeanne et la reconstruction d'une nouvelle infrastructure. En effet, Le RTG actuel est obsolète et peu performant sur le plan énergétique. Il présente en outre des problèmes ponctuels.

[OS-04 / OO-17]

[PRO-249] Etablir et actualiser la comptabilité énergétique

L'action consiste dans la mise en place d'un système/outil de suivi régulier des consommations énergétiques des bâtiments communaux, permettant de connaître le fonctionnement de chaque bâtiment et de détecter très rapidement les anomalies, etc....

[PRO-250] Installer des systèmes de régulation centralisée dans les bâtiments communaux

L'action consiste à doter la commune d'une Gestion Technique centralisée (GTC), qui permet de gérer le fonctionnement (température de consigne, plage horaire, etc...) des installations de chauffage des écoles, salles culturelles et bâtiments ouverts au public à partir d'un point unique.

[OO-18] Repenser la gestion du territoire

Gérer le territoire, c'est veiller à ce que les différentes fonctions nécessaires à la (sur)vie de l'humanité puissent s'y développer harmonieusement. Il s'agit d'organiser et optimiser l'utilisation de l'espace géographique, de concilier les besoins de développement économique, social, culturel et environnemental.

Au vu du changement climatique et de la lutte contre ses effets, les politiques d'aménagement du territoire doivent être repensées.

[OS-04 / OO-18]

[PRO-266] Etablir un cadre réglementaire en matière de recharge des véhicules électriques, sur le domaine public mais à partir de bornes privées

L'action consiste dans l'établissement, dans un cadre régional et/ou concerté avec d'autres communes, d'un règlement en matière de recharge des véhicules électriques, sur le domaine public mais à partir de bornes privées.

[OS-04 / OO-18]

[PRO-254] Etablir un masterplan pour le quartier de Tilleur

L'action consiste, tenant compte de l'abandon des extensions du tram par la Wallonie et de leur remplacement incertain par des lignes de BHNS, à établir un masterplan pour le quartier de Tilleur.

Cette vision stratégique, en partant du projet d'infrastructure n°6 du PCM, à fixer les ambitions stratégiques pour Tilleur, d'une façon à pouvoir obtenir la subsidiation de travaux envisagés.

[PRO-264] Finaliser le schéma de développement communal

L'action consiste en la finalisation du schéma de développement communal (SDC), dont l'élaboration a démarré en 2022.

Le SDC permet aux autorités communales de définir une stratégie territoriale en termes de mobilité, protection des paysages, développement d'une infrastructure verte, etc. Cette stratégie, traduite en objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire, permet de mieux organiser la répartition entre les différentes activités (résidence, équipements et services, loisirs, économie dont le commerce, ...).

[PRO-265] Intégrer des bornes de recharge électrique au niveau des poches de stationnement

L'action consiste à déployer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques au sein de l'entité, dans le cadre d'un partenariat avec SPI et sans que ces bornes ne soient gérées par la commune.

Le projet met en œuvre la fiche-action 5B-5 du PCM.

[OO-19] Favoriser les modes actifs de mobilité

Améliorer la circulation des piétons et des cyclistes est crucial. En effet, en favorisant la marche et le vélo, la dépendance à la voiture est réduite répondant ainsi au principe STOP (*strappers - trappers - openbaar vervoer - privé vervoer*) de la vision FAST (*Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal*), mis en application dans le PCM.

Favoriser le vélo et la marche, c'est aussi réduire les émissions de CO2 engendrées par le secteur Transport, come prévu au PAEDC.

Cet objectif met donc en œuvre des actions tant du PCM que du PAEDC.

[OS-04 / OO-19]

[PRO-269] Aménager du stationnement vélo adéquat dans des lieux clés

L'action vise à aménager le stationnement vélo reconnu comme prioritaire par le PCM, aux endroits clés de l'entité, et en fonction des autres projets en cours et des moyens budgétaires disponibles.

Ce projet met en œuvre la fiche-action 5A-1 du PCM.

[OS-04 / OO-19]

[PRO-270] Disposer de la signalétique au niveau des poches de stationnement indiquant les temps de parcours à pied vers les fonctions proches

L'action a pour objet de disposer de la signalétique à proximité des grandes poches de stationnement (plus de 10 emplacements) de la Commune afin d'informer les usagers de la distance (physique et de temps de marche à pied) depuis cette poche vers les fonctions avoisinantes. En effet, de manière générale, les citoyens surévaluent les distances à pied et n'utilisent pas ce système de transport pourtant utile, notamment dans les centres urbains.

Ce projet met en œuvre la fiche-action 2D-1 du PCM.

[OS-04 / OO-19]

[PRO-271] Disposer de la signalétique aux croisements principaux du réseau cyclable en indiquant les temps de parcours à vélo

Le vélo, en tant que moyen de transport fonctionnel, nécessite une signalisation directionnelle cohérente et de qualité, comparable à celle des automobiles. L'action vise donc à installer des panneaux indicateurs aux endroits stratégiques, reprenant par exemple comme informations le type de réseau que l'on parcourt, le nom de l'itinéraire emprunté, la destination suivante avec la distance restante à parcourir en longueur et en temps de parcours, le croisement principal suivant avec la distance restante à parcourir en longueur et en temps de parcours ainsi que les connexions possibles au niveau du croisement principal suivant.

Ce projet met en œuvre la fiche-action 2D-2 du PCM.

[OS-04 / OO-19]

[PRO-241] Organiser des sorties vélos dans le cadre de l'accueil temps libre

L'action consiste, à travers le côté ludique de la sortie vélo, à faire découvrir leur environnement aux enfants et leur apprendre le positionnement dans l'espace ainsi que les règles de la route.

[PRO-268] Ouvrir des sens uniques à la circulation des cyclistes dans les deux sens

L'action consiste à transformer certains sens uniques existant en sens uniques limités (SUL), de manière à ce que les cyclistes puissent y circuler dans les deux sens.

Le projet met en œuvre la fiche-action 2B-2 du PCM.

[PRO-273] Réaliser la liaison Cyclo-piétonne Ravel ligne 210 vers le site du Bonnet

L'action consiste dans la réalisation d'une liaison cyclo-piétonne entre la ligne Ravel 210 et le site du Bonnet, en aménageant en partie un cheminement qui est déjà propriété communale. L'action renforcerait aussi le réseau cyclable structurant de la commune.

[PRO-272] Sécuriser les cheminements piétons à proximité des entrées scolaires

L'action consiste à effectuer les travaux nécessaires au renforcement de la sécurité des cheminements piétons aux abords des écoles de l'entité, en ce qui concerne les trottoirs et les traversées piétonnes.

Le projet met en œuvre la fiche-action 4C-1 du PCM.

[OO-29] Développer des pratiques vertueuses en matière environnementale au sein des services communaux

Le service public a un rôle d'exemplarité. Il lui revient de mettre en œuvre des processus toujours plus vertueux, afin de limiter son empreinte carbone et sa consommation de ressources non renouvelables. La transition se fait aussi au niveau des mentalités, en ce compris auprès des agents communaux.

[OS-04 / OO-29]

[PRO-297] Etablir un plan de durabilité du parc automobile communal

L'action consiste à établir un plan établissant, pour chaque véhicule ou type de véhicule, les différentes options de remplacement (thermique, hybride, électrique, autres), tenant compte de la législation en vigueur et du contexte financier.

[OS-04 / OO-29]

[PRO-225] Inscrire la crèche dans une démarche de transition écologique

L'action consiste à mettre en place un système de langes réutilisables et recyclables au sein de la crèche afin de réduire significativement la production de déchets liés aux changes.

[PRO-196] Intégrer des clauses durables dans les marchés publics

Uniformiser les marchés publics communaux de manière à ce qu'ils intègrent des critères de durabilité, conformément aux normes sociales, environnementales et économiques promues par la Région Wallonne et l'UE.

[OS-05] ETRE UNE COMMUNE RICHE DE SON HISTOIRE, DOTE D'UNE IDENTITE FORTE

Saint-Nicolas a une histoire riche, d'abord agricole puis minière, mais toujours foncièrement humaine. Véritable creuset multiculturel, la commune est petite, mais mérite sa place sur la carte.

En effet, la superficie limitée de la commune, conjuguée à une forte urbanisation et à certaines difficultés socio-économiques, font oublier que Saint-Nicolas compte une importante population (24.517 habitants au 1er janvier 2025). Cela cache aussi sa richesse culturelle et patrimoniale. La commune doit, modestement, reprendre sa place en la matière et montrer qu'elle existe.

Rendre à la commune une certaine fierté d'être elle-même, consciente de ses atouts: objectif #Ilove4420 !

[OS-05]

[OO-20] Développer l'image de marque de la commune

L'image de marque, c'est la représentation de notre commune telle qu'elle est perçue, par ses citoyens et au-delà.

Développer celle-ci permet d'augmenter l'attractivité et le sentiment d'appartenance à la commune. Cela donne également l'opportunité de mettre en avant les atouts de la commune, qu'ils soient humains ou patrimoniaux.

[PRO-296] Création d'un label "Made in 4420"

L'action consiste à mettre en avant les commerçants locaux par l'attribution, par la commune, d'un label local et la création d'un répertoire digital reprenant l'ensemble des sociétés et commerces de la commune.

[PRO-177] Engager un chargé de communication et de projets participatifs

L'action consiste à centraliser, auprès d'un seul agent affecté à la Direction générale, la politique de communication communale (site internet, réseaux sociaux, bulletin communal, infographie etc.) ainsi qu'augmenter la capacité de projets participatifs (appels à projets, CAMAT, rencontres citoyennes thématiques etc.).

L'agent serait recruté au plus tard en 2030, en remplacement d'un agent qui partira en retraite.

A terme, cet agent pourrait aussi contribuer à la communication du CPAS.

[PRO-294] Etudier l'organisation d'évènements autour de la Saint-Nicolas

L'action vise à l'étude d'un projet d'évènement regroupant un ensemble de festivités liées à la "Saint-Nicolas" pour développer un seul et unique évènement de grande ampleur, rassemblant différentes structures, et permettant le rayonnement de la commune au travers de cette fête traditionnelle qui porte son nom.

[OS-05 / OO-20]

[PRO-295] Mieux identifier les écoles communales dans le paysage

L'action consiste à revoir l'ensemble de la signalétique (enseignes etc.) relative aux écoles communales, afin d'en améliorer la visibilité.

[OS-05 / OO-20]

[PRO-226] Organisation d'évènements de mise à l'honneur de talents locaux reconnus

L'action consiste en l'organisation régulière d'une mise à l'honneur de talents locaux reconnus. Des cérémonies annuelles de remise de prix (artistes, sportifs etc.) voire l'octroi du titre de citoyen d'honneur sont envisagées, ainsi que différents focus à travers les réseaux sociaux ou brochure communale et invitations à des évènements.

[OS-05 / OO-20]

[PRO-178] Refondre le bulletin communal

Il s'agit de doter la commune d'une version du bulletin communal concentrée sur l'essentiel, plus réactive et ne reprenant pas à chaque numéro les mêmes informations récurrentes, lesquelles pourrait être diffusées une fois par an.

[OO-21] Préserver et mettre en avant le patrimoine historique communal

Saint-Nicolas dispose d'un important patrimoine historique, notamment lié aux anciennes exploitations minières. Préserver ce patrimoine présente un double intérêt : historique, en ce que les traces pertinentes du passé sont maintenues pour les générations futures, afin qu'elles puissent connaître leurs racines ; humain et social, en ce que cela permet de rendre hommage au dur labeur des mineurs et explique en grande partie la diversité culturelle de notre commune.

Préserver, pour les générations futures, ce que les générations passées ont construit est un devoir pour les générations actuelles.

[OS-05 / OO-21]

[PRO-227] Apposition de structures, œuvres, éléments historiques faisant référence à notre histoire à différents endroits stratégiques de la commune

L'action vise à embellir les ronds-points, les places et espaces publics de la commune avec des œuvres ou éléments historiques (anciennes berlines...) spécifiques afin de développer davantage son identité culturelle

[OS-05 / OO-21]

[PRO-228] Inventaire des photographies et objets liés au passé minier de notre commune (ainsi que leur numérisation)

L'action vise à répertorier et à archiver les photographies et documents liés au passé minier de la commune dans un système informatique

[OS-05 / OO-21]

[PRO-229] Programmer un évènement mettant en valeur le patrimoine minier sur la commune

L'action consiste à réfléchir à l'organisation d'une journée dédiée à la mise à l'honneur du patrimoine minier de notre commune.

[OS-05 / OO-21]

[PRO-274] Rénover la façade classée de la salle culturelle du Cri du Perron

L'action consiste dans la rénovation de la façade classée de la salle culturelle du Cri du Perron, dans la continuité du chantier de la nouvelle entrée en cours de finalisation.

[OS-05 / OO-21]

[PRO-230] Valorisation et mise à l'honneur de l'histoire de la commune via des publications spécifiques

L'action vise à publier sur les réseaux sociaux, dans la brochure communale ou via la réalisation de panneaux, des anecdotes ou explications sur des bâtiments historiques de la commune ou des lieux symboliques.

[OO-22] Développer la Maison des Terrils

Préserver la nature et le souvenir du labeur des mineurs, voilà une des missions phare de la Maison des Terrils.

Pour faire vivre ce lieu et le développer, il convient avant de le structurer davantage, afin qu'il ne soit pas victime de son succès et puisse, pour ses 20 ans, aborder l'avenir avec sérénité.

[OS-05 / OO-22]

[PRO-231] Définir la philosophie et les valeurs du site

L'action consiste en la réalisation d'un projet de philosophie du site permettant de construire une ligne directrice qui assurera une cohérence dans l'évolution de celui-ci.

[OS-05 / OO-22]

[PRO-232] Etablir un règlement général définissant les modalités d'occupation du site et l'utilisation des infrastructures

L'action vise la réalisation d'un projet de règlement déterminant les modalités de fonctionnement de celui-ci dans la gestion de ses activités et des événements qui y sont organisés.

[PRO-233] Maintenir et développer les animations réalisées avec les écoles

L'action vise à permettre la continuité des animations de la Maison des Terrils et à développer la communication existante, afin d'amener davantage d'écoles et de structures en animation sur le site.

[PRO-234] Revoir le contenu des animations afin qu'il corresponde au mieux au référentiel de l'enseignement

L'action vise à renforcer les animations "nature" réalisées sur le site de la Maison des Terrils pour les écoles primaires en développant un contenu permettant d'être intégré dans les programmes scolaires.

[PRO-235] Réalisation de panneaux didactiques sur l'ensemble du site, panneaux de balisage et installations de zones de regroupement pour les animations

L'action vise à développer l'intérêt des promeneurs et à les sensibiliser aux différents thèmes liés au site (tels que le passé minier ainsi que la faune et la flore de nos terrils). Elle consiste également à développer, via un balisage adapté, une meilleure visibilité du public des différentes structures existantes sur celui-ci.

[OS-06] ETRE UNE COMMUNE PROACTIVE, EFFICACE ET EFFICIENTE

Dans un monde en constant bouleversement, où tout va de plus en plus vite, notre administration doit s'adapter. Elle doit *s'adapter*, afin d'être plus agile et de mieux répondre aux défis nouveaux qui se posent. Elle doit *s'adapter* afin d'intégrer les mutations en termes de fonction publique locale et de demeurer attractives pour les talents. Elle doit *s'adapter* afin d'optimiser la gestion des deniers publics se tarissant. Elle doit *s'adapter* afin d'interagir avec les citoyens de façon efficace, en embrassant la transition numérique sans créer de fracture dans son accessibilité.

Ces mutations sociales croisées sont autant de défis posés à une structure et aux agents qui la composent, déterminés à œuvrer pour le bien commun. L'administration de demain se prépare aujourd'hui.

[OS-06]

[OO-23] Améliorer l'accueil des usagers

Il est primordial, pour un service public de proximité comme le nôtre, de "bien" recevoir ses usagers.

"L'expérience usagers" est multiforme ; elle se vit au guichet, par téléphone, par courriel et sur le net. Elle doit être considérée comme un ensemble cohérent, guidé par l'obligation de suivi des demandes (le suivi d'une demande n'étant pas d'office sa satisfaction), de transparence de la gestion et d'accessibilité numérique accrue, tout en maintenant une possibilité de contact physique de qualité.

[OS-06 / OO-23]

[PRO-160] Augmenter l'offre de l'E-Guichet

L'action consiste en l'ajout de nouvelles fonctionnalités sur l'E-Guichet communal, par l'augmentation des démarches que le citoyen pourra réaliser sur celui-ci (ajouts de documents disponibles, etc.)

[PRO-161] Etablir une brochure du nouveau citoyen

L'action consiste dans la réalisation d'une brochure (également numérique) listant les services communaux: leur périmètre d'action et leurs coordonnées complètes ainsi que les informations essentielles sur la commune. Cet objectif s'accompagnera d'une sensibilisation des agents du service Population à la distribution du fascicule et à la délivrance de toute information utile à fournir aux nouveaux citoyens saint-clausiens.

[PRO-159] Mieux informer les citoyens sur les chantiers de voirie

L'action se subdivise en deux parties complémentaires :

- Organisation de réunions de riverains pour les gros chantiers de voirie (PIC etc.), afin de leur présenter les mesures de circulation envisagée, le phasage du chantier et la façon dont leur quotidien sera impacté par les travaux ;
- Diffuser la carte des chantiers autorisés via le logiciel de gestion des demandes d'occupation du domaine public.

[PRO-158] Systématiser l'accusé de réception aux sollicitations externes

L'action vise à systématiser la pratique d'émettre un accusé de réception aux demandes reçues par l'administration dans un délai de 5 jours ouvrables de l'introduction de la demande. Cet accusé indique le service et/ou l'agent traitant, avec les coordonnées de contact appropriées.

[OO-24] Renforcer les synergies avec le CPAS

La vision du Collège, déjà exprimée, peut se résumer comme suit :

- La commune se chargerait à terme, via une synergisation de services, de toutes les matières dites *de support* : ressources humaines, finances, informatique, SIPPT etc.
- Le CPAS se chargerait à terme, via une synergisation de services, *de l'opérationnel*, soit des services sociaux.

[OS-06 / OO-24]

[PRO-162] Créer un emploi de Directeur financier commun à la commune et au CPAS

L'action vise à doter la commune et le CPAS d'un Directeur financier commun, pilote d'une stratégie financière mutualisée entre les deux institutions, en ces temps troublés.

La mise en route de l'action nécessitera une adaptation du cadre du personnel.

Conformément au CDLD, la charge de cet agent sera partagée entre la commune (1 ETP) et le CPAS (0,25 ETP).

[OS-06 / OO-24]

[PRO-288] Envisager les synergies entre services techniques

L'action consiste dans l'étude des synergies possibles entre services techniques du CPAS et ceux de la commune. En effet, dans un souci de rationalisation et d'optimisation, il apparaît opportun de s'interroger sur la meilleure façon d'organiser le support technique et logistique du CPAS par rapport à celui de la commune.

[PRO-163] Etablir un service interne commun de prévention et de protection au travail

L'action vise la création d'un SIPPT commun à l'administration communale, au CPAS et à l'enseignement communal.

Depuis de nombreuses années, l'idée d'un SICPPT commun aux services communaux et à l'enseignement communal est évoquée. En effet, les limites de compétences entre les deux services sont actuellement parfois floues (distinctions par rapport aux agents et aux bâtiments, par exemple).

Le développement des synergies entre la commune et le CPAS a fait émerger l'idée d'un SICPPT commun à la commune et au CPAS. Ainsi, le rapport de synergies 2024 prévoit le « Regroupement des SIPPT », avec « les conditions créées pour lancer, dès 2025, un travail de fond avec l'objectif d'un service synergisé en 2026 ». Le rapprochement des services communaux et de ceux du CPAS rencontre également une volonté régionale.

Mutualiser les ressources permet non seulement de pallier les absences temporaires des membres du personnel, mais surtout de renforcer la communication et l'échange d'informations, face à des risques souvent similaires.

Une vraie dynamique commune pourra s'engager, en veillant au traitement similaire des agents et à des procédures communes, mieux maîtrisées, grâce à une expertise partagée. Dans les faits, les 3 services collaborent déjà fortement, sous la houlette du conseiller en prévention communal. L'objectif est d'arriver, à terme, à occuper au total 2 ETP au sein de ce service commun.

Il s'agit donc là d'une valeur ajoutée importante pour notre politique de prévention, d'une part, et pour la promotion du bien-être au travail de nos agents.

Après l'accomplissement des démarches administratives en 2025, l'objectif est un SICPPT mis en route au 1er janvier 2026.

[PRO-287] Mettre en œuvre une plateforme de coordination des politiques sociales

L'action consiste dans la structuration d'un lieu d'échange permanent entre les différents acteurs liés à la commune et actifs en matière sociale.

[PRO-286] Mettre sur pied une synergie en matière de gestion des ressources humaines

L'action consiste à uniformiser les processus en matière de ressources humaines entre la commune et le CPAS, en vue de la création d'un service unique et synergisé.

[OO-25] Optimiser l'organisation des structures et services communaux

Renforcer l'efficacité du service à la population, en dépensant le moins possible. Telle est l'équation à laquelle sont confrontées nombre de structures publiques.

En la matière, le Collège souhaite une administration efficace, où les tâches sont clairement définies, et où celles-ci sont attribuées au service le plus à même de les assurer.

La structure administrative doit être simple et lisible. Les processus doivent être rationalisés quand cela est possible, notamment quand cela offre une plus-value.

[OS-06 / OO-25]

[PRO-164] Centraliser la gestion du parc automobile

L'action vise à confier à un service unique la gestion du parc automobile de la commune et du CPAS, afin de rationaliser le nombre de véhicules et leur entretien, dans un contexte budgétaire strict.

[OS-06 / OO-25]

[PRO-291] Créer ou augmenter les redevances facturées aux personnes requérant un service communal en raison de leur inaction ou de leur comportement nuisible pour la communauté

L'action consiste à augmenter les redevances (voire à les créer) dues par les personnes ne respectant pas les règles de vie en société, et ce dans le cadre légal existant. Elle vise également à leur application systématique ultérieure.

[OS-06 / OO-25]

[PRO-165] Etablir une politique de gestion pour chaque terrain communal

Face à la multitude propriétés immobilières de la commune sur son territoire, l'action vise à recenser chaque terrain communal et lui assigner une fonction ainsi qu'un service gestionnaire. L'attribution de fonctions tiendra, notamment, compte de l'utilité du terrain pour la commune et de la mise en œuvre des objectifs du plan d'actions pour l'énergie durable et le climat.

[OS-06 / OO-25]

[PRO-290] Etudier les possibilités de synergies entre fabriques d'églises

L'action consiste, au vu du montant investi chaque année par la commune dans le temporel du culte catholique (près de 100.000 € en 2025) à étudier, avec l'Evêché et les fabriques, les synergies pouvant être opérées entre fabriques, en vue de réduire les coûts. Ces synergies pourront aller jusqu'à l'étude de projets de fusions.

[OS-06 / OO-25]

[PRO-289] Préciser les missions de certains services communaux et adapter l'organigramme en conséquence

L'action consiste à préciser les missions de certains services communaux, là où subsistent certaines incertitudes, notamment en matière sociale et de développement économique.

[OO-26] Mettre en œuvre la réforme de la fonction publique locale

La réforme de la fonction publique locale en Wallonie vise à rendre les services publics locaux plus efficaces et attractifs. Elle se concentre sur quatre axes principaux : l'harmonisation des régimes, la facilitation du recrutement, la dynamisation des carrières et la création d'un environnement de travail inspirant.

Il revient à la commune de mettre en œuvre cette réforme, dans un contexte teinté d'incertitude au niveau de la réglementation et des finances.

Attirer et conserver les talents, développer leurs compétences, les responsabiliser, dans un environnement de travail adapté, tels sont les souhaits du Collège.

[OS-06 / OO-26]

[PRO-171] Etablir un plan de formation du personnel

Dans le cadre de la réforme de la fonction publique locale, l'action vise à développer un plan de formation pour le personnel, individualisé, tenant compte des possibilités d'évolution de carrière mais aussi d'objectifs plus stratégiques, comme la formation aux techniques de gestion de projets et de recherche de subsides.

Le processus, à entamer en synergie avec le CPAS, aboutira avec la validation du plan par le Collège, dans le courant 2028.

[PRO-172] Etablir une charte des valeurs de l'administration

Les valeurs de l'administration sont au cœur de ses missions. Elles la guident au quotidien et s'appliquent à l'ensemble des services. Elles expriment la volonté de l'administration de refléter au mieux la société qui est la nôtre et de répondre toujours plus efficacement aux attentes des collaborateurs et des citoyens. Elles guident le travail et garantissent la qualité des services de l'administration.

L'objectif est une adoption de la Charte en 2026, en synergie avec le CPAS, à l'issue d'une processus participatif interne.

[PRO-285] Etudier les pistes permettant de développer l'attractivité de l'administration

L'action consiste, dans le cadre de l'impulsion donnée par la réforme de la fonction publique locale, à étudier les différentes options rendant l'administration plus attractive en tant qu'employeur, le tout en fonction du contexte budgétaire étriqué et des opportunités offertes par la Région (service social collectif, assurance hospitalisation, second pilier de pension etc.).

[PRO-174] Relancer les évaluations du personnel

Dans le cadre de la réforme de la fonction publique locale, l'action vise à relancer les évaluations du personnel communal, conformément au cadre régional adapté.

Le processus, à entamer en synergie avec le CPAS, débutera en 2027, une fois l'action "rédaction des profils de fonction" réalisée.

[PRO-173] Renouveler les descriptifs de fonction du personnel

Dans le cadre de la réforme de la fonction publique locale, l'action vise à renouveler/réadapter l'ensemble des descriptifs des fonctions exercées au sein de l'administration.

Le processus, à entamer en synergie avec le CPAS, aboutira avec la validation des descriptifs renouvelés par le comité de direction, au plus tard début 2027.

[OO-27] Intégrer la transition numérique et digitale

La digitalisation des processus de travail offre de nombreux avantages. Elle permet d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts, de minimiser les erreurs, et de soutenir la collaboration. De plus, elle contribue à une meilleure expérience agents et usagers, tout en renforçant l'image moderne de la commune.

La digitalisation de certains processus doit donc être poursuivie, dans le contexte budgétaire bien connu.

L'intelligence artificielle, outil devenu indispensable dans bien des fonctions, doit être intégrée dans les pratiques professionnelles, tout en étant suffisamment encadrée.

Ces ambitions s'inscrivent dans un contexte de sobriété numérique : la digitalisation ne doit être poursuivie que lorsqu'elle présente une plus-value et à condition qu'une alternative non-numérique reste possible pour le citoyen.

[OS-06 / OO-27]

[PRO-166] Digitaliser la gestion des bons de commande

Après l'entrée en vigueur et "l'absorption" de la digitalisation légalement obligatoire des factures entrantes, l'action consiste à dématérialiser le reste de l'opération de dépense, à savoir l'émission du bon de commande. La digitalisation des mandats de paiement pourra également s'envisager. Cette action sera menée en parallèle au CPAS, dans le cadre d'une synergie.

[PRO-167] Digitaliser le système interne de gestion des flux d'information

Généralisation de l'utilisation de la signature électronique pour la signature des documents (courriers, délibérations, arrêtés etc.). Les échanges de documents entre services seront ainsi digitalisés.

[PRO-197] Etablir une charte encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des services communaux

L'action vise à établir un document établissant les règles d'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'administration. Déjà utilisée en interne, l'intelligence artificielle est une opportunité qu'il faut cadrer, afin qu'elle ne devienne pas une menace. Elle doit être correctement utilisée, de façon transparente, sans remettre en cause les droits de l'administration sur ses données et la protection de la vie privée.

[PRO-168] Moderniser l'infrastructure informatique communale en y intégrant le CPAS

Afin d'adapter l'infrastructure informatique communale (serveurs etc.) aux défis actuels, tout en lui conférant la souplesse et la sécurité nécessaires, l'action vise à dématérialiser les serveurs dans un cloud géré par un prestataire externe (ce qui garantit une mise à jour constante de niveau de sécurité, avec une veille permanente), doublé, dans un système hybride, d'un back-up sur un serveur physique interne (ce qui garantit la libre disposition des données stockées).

Démarrée lors du remplacement programmé des serveurs actuels (2028 ?), l'action visera également à intégrer le CPAS à l'infrastructure communale, afin de mutualiser l'expertise et de faire profiter le CPAS des acquis de la commune en la matière.

A partir de ce moment, le service Informatique communal gèrera également l'informatique (hardware et software) du CPAS.

[OO-28] Préparer la commune aux crises de demain

L'instabilité actuelle impose aux autorités locales de se préparer et de contribuer à conscientiser les citoyens à ces enjeux.

Le Collège souhaite que la commune soit prête, tant en termes de gestion interne que de planification d'urgence, à faire face aux menaces, autant que possible. De même, il est important de veiller à la bonne préparation des citoyens face à certaines menaces.

"En ne vous préparant pas, vous vous préparez à l'échec." (B. Franklin)

[OS-06 / OO-28]

[PRO-169] Etablir un plan de continuité des services

Sur base de l'analyse de maturité de la cyber sécurité effectuée en 2025, et dans le cadre de l'implémentation de NIS2, il s'agit d'établir les procédures permettant aux services communaux de poursuivre leurs activités essentielles en cas de crise (notamment un cyber attaque) et de redémarrer à l'issue de celle-ci.

[OS-06 / OO-28]

[PRO-170] Organiser des séances de sensibilisation aux réflexes citoyens en cas de crise

Au vu des tensions internationales, des menaces hybrides et des changements climatiques, il s'agit de sensibiliser les citoyens, avec des partenaires (police, Gouverneur etc.), aux bons réflexes à adopter dans le cadre de la préparation aux crises (coupure d'électricité, catastrophe naturelle etc.) et durant celles-ci.

L'objectif est l'organisation d'une séance par an minimum à compter de 2027.

[PRO-293] Refonte du Plan Général d'Urgence et d'Intervention

Remise à jour de toutes les informations contenue dans le plan communal et mise en conformité avec la nouvelle réglementation.